

Alexandra MARTIN
Députée des Alpes-Maritimes
Conseillère Départementale

Affaire suivie par Isabelle Droguet
isabelle.droguet.am@clb-an.fr

Cannes, le 20 mars 2025

Monsieur le Ministre,



J'ai été sollicitée par le Docteur Brigitte Virey, Présidente du Syndicat National des Pédiatres Français, venue m'interpeller sur les graves difficultés rencontrées par ces professionnels dans l'exercice de leur métier, au cœur de notre système de santé.

Les pédiatres jouent un rôle fondamental dans la santé et le bien-être de nos enfants, mais ils sont aujourd'hui confrontés à plusieurs défis qui fragilisent cette spécialité essentielle : le manque d'effectifs, la non-reconnaissance de leur métier, l'absence d'une politique cohérente de santé de l'enfant, ainsi que l'insuffisance des moyens alloués à la pédiatrie.

La première de ces difficultés concerne la pénurie de ces professionnels. C'est en effet un problème majeur dans de nombreuses régions de notre pays. Le nombre de praticiens n'est plus suffisant pour répondre à la demande croissante de consultations, ce qui entraîne une surcharge de travail pour les pédiatres en exercice et des délais d'attente interminables pour les parents. De nombreuses zones rurales et périurbaines sont particulièrement touchées par ce manque d'accès aux soins pédiatriques. Il est utile de rappeler également qu'à ce jour 35% des pédiatres libéraux ont plus de 60 ans. L'augmentation du nombre de pédiatres formés à 600 par an d'ici 2030 (actuellement 350) ne suffira pas à combler ces départs, ni la carence actuelle de ces professionnels de santé spécialistes.

Les pédiatres se sentent souvent insuffisamment reconnus dans leur travail quotidien. Ce manque de considération et les conditions difficiles d'exercice de leur métier peuvent avoir de graves conséquences sur la prise en charge des enfants. Ils demandent une véritable reconnaissance de la consultation pédiatrique.

En 2022, dix mille soignants issus du monde de la pédiatrie alertaient le Président de la République par une tribune dénonçant la situation précaire de cette spécialité, ainsi que sur les risques et les pertes de chances pour les enfants. Cette tribune avait eu pour effet la convocation en urgence d'Assises de la pédiatrie.

.../...

.../...

Si ces Assises avaient pour but de répondre aux nombreuses difficultés rencontrées par la profession, les effets se font attendre. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les enjeux relatifs à la pédiatrie touchent directement la santé et l'avenir de nos enfants, et que des mesures urgentes sont nécessaires. L'un des points soulevés avec insistance par les pédiatres était notamment la mise en place du carnet de santé électronique. Cet outil indispensable pour la gestion des parcours de santé des enfants n'a toujours pas vu le jour, malgré les annonces et les engagements pris. Ce retard empêche une modernisation efficace du suivi médical et un partage fluide des informations entre les différents acteurs de la santé de l'enfant, contribuant ainsi à un manque de cohérence et de réactivité dans la prise en charge des jeunes patients.

Le Docteur Virey a également attiré mon attention sur l'abandon progressif de la vision globale de la santé de l'enfant dans son ensemble. Or, les pédiatres sont formés pour prendre en charge les soins médicaux nécessaires à son bien-être physique, mais aussi son développement psychologique, social et éducatif, de la naissance jusqu'à ses 18 ans.

Une politique ambitieuse en faveur de la pédiatrie est plus que jamais nécessaire pour garantir une prise en charge optimale des jeunes générations. Elle devra inclure la prévention, la détection précoce, ainsi que la reconnaissance de la pédiatrie comme spécialité fondamentale.

Aussi, je vous remercie sincèrement de l'attention bienveillante que vous pourrez apporter à ce courrier et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alexandra MARTIN

Monsieur Yannick NEUDER
Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07